



Externalisation de fonctions en mode SaaS (logiciels en tant que services)

Les DSI semblent désormais s'intéresser fortement aux approches leur permettant d'externaliser les plates-formes et infrastructures informatiques. En particulier les services ou les logiciels délivrés en mode SaaS (Software as a Service) gagnent du crédit sur le marché.

Le SaaS est un **modèle économique qui consiste à commercialiser un logiciel non pas sous la forme d'un produit (à travers la vente de licences), mais en tant que service** applicatif accessible par le biais d'Internet et du Web et facturé selon un modèle de paiement en fonction de l'utilisation.

Par rapport aux précédents modèles de services externalisés les applications délivrées en mode SaaS sont nativement conçues pour le web et exploitent les progrès faits dans les domaines des réseaux hauts débits, de la sécurité informatique et des standards définis dans la vague web 2.0.

Dans les entreprises utilisatrices, notamment des PME/PMI, ce modèle de consommation du logiciel progresse et devient une réalité tangible, les DSI étant séduits par les promesses du modèle SaaS et les annonces des fournisseurs :

- Utilisation des applications sans avoir à acquérir, installer, mettre à jour et maintenir des ressources informatiques propres ;
- Accès à des plates-formes applicatives performantes sans avoir à installer, paramétrer et maintenir une infrastructure informatique ;
- Adaptation des services informatiques au gré des évolutions des besoins et des effectifs ;
- Maîtrise des coûts (en particulier des coûts cachés).

Deux applications ont lancé et ont fait connaître ce modèle : la gestion de la relation client et la gestion des ressources humaines. Mais depuis, la palette des offres s'élargit constamment et les applications délivrées à travers le modèle SaaS sont de plus en plus nombreuses (conférences en ligne, bureautique, collaboration, veille économique ...). Néanmoins, la messagerie électronique, [la sauvegarde et l'archivage des données](#) sont les deux domaines où la concentration des offres est la plus visible car l'externalisation de ces services informatiques est facile à mettre en œuvre.

Il existe en France plusieurs sociétés qui disposent de solutions pour la sauvegarde ou l'archivage de données en mode SaaS. En même temps, les éditeurs traditionnels de solutions de sauvegarde établissent des ponts entre leurs logiciels historiques et de nouvelles offres en mode SaaS.

Notons cependant que même si la demande est justifiée, et que le marché est en expansion, le SaaS n'est pas la panacée. Plusieurs points sont à prendre en compte, en fonction des besoins spécifiques de chaque projet. Cette étape de réflexion évitera de s'appuyer sur des fausses hypothèses qui tout en étant séduisantes sur papier, peuvent ne pas convenir à l'environnement concret de l'entreprise utilisatrice. Ainsi il faudra par exemple surveiller des aspects comme :

- Les niveaux des engagements du prestataire (disponibilité, sécurité des données, fréquence des sauvegardes, etc) ;
- Le degré de mutualisation des infrastructures ;
- Les rôles et les obligations des différents acteurs (éditeur, prestataire de service, intégrateur, opérateur réseau) ;
- Besoins de paramétrage voire de personnalisation du service ;
- Intégration éventuelle avec des applications internes ;
- Tests de la montée en charge avant la mise en production de la solution ;
- Coût total de possession par rapport à un modèle traditionnel.

[Pour vos projets de sauvegarde et d'archivage des données](#), StorageAcademy peut vous assister à réaliser ces analyses et à définir les architectures les mieux adaptées à votre environnement en analysant et évaluant avec vous les besoins et les enjeux, et en vous préconisant une approche et la solution la plus adaptée à votre projet.